

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 AVRIL 2018
PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Le cinq avril deux mil dix-huit, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-neuf mars deux mil dix-huit et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL à la salle des fêtes de Moulins, commune siège de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS
Président : Pierre-André PÉRISSOL
Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile DE BREUVAND, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE ;
Membres du Bureau : Ludovic BRAZY, Éliane HUGUET, Marie-Thérèse JACQUARD, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, René MARTIN, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Bernadette RONDEPIERRE, Philippe TOURET, Catherine TABOURNEAU (présente à partir de la délibération C.18.40).
Délégués titulaires : Alain BORDE, Pierre BRENON (présent à partir de la délibération C.18.40), Jean-Pierre BRUNEAUD, Norbert BRUNOL, Jacques CABANNE, Annie CHARMANT (présente à partir de la délibération C.18.41), Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON, Christophe DE CONTENSON, Danielle DEMURE, Guillaume DEVAUX, Bernadette DEVEAU, Marie-Thérèse GOBIN, André JARDIN, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Daniel MARCHAND, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT ; Frédéric VERDIER ;
Délégué suppléant : Gilles BAY (représentant de Madeleine BETIAUX)

ONT DONNE POUVOIR :
Jean-Michel LAROCHE à Brigitte DAMERT, Jean-Claude ALBUCHER à Frédéric VERDIER, Jean-Michel BOURGEOT à Philippe TOURET , Guillaume MARGELIDON à Noël PRUGNAUD, Monique TOUSSAINT à Guillaume DEVAUX, Békédtha BENZOHRÀ à Jean-Marie LESAGE, Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Hamza BUDAK à Nicole TABUTIN, Jennifer CREUSEVAUT à Marie-Thérèse GOBIN, Pascale FOUCAULT à Jean-Pierre METHENIER, Johnny KARI à Cécile De BREUVAND, Isabelle LASMAYOUS à Jacques LAHAYE, Jean-Michel MOREAU à Dominique LEGRAND, Pascal PERRIN à Jérôme LABONNE, Nathalie MARTINS à Bernadette RONDEPIERRE, Nicolas THOLLET à Jacques CABANNE,
ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE
Catherine TABOURNEAU à Stefan LUNTE pour la délibération C.18.39; Annie CHARMANT à Pierre-André PÉRISSOL de la délibération C.18.39 à C.18.40

ETAIENT EXCUSES :
Pierre BRENON jusqu'à la délibération C.18.40 ; Jean-Michel GRIFFET ; Michel MARMIN, Lionel OLIVIER, Nicole TABUTIN à partir de la délibération C.18.64 ; Danielle DEMURE à partir de la délibération C.18.64 ;

SECRETAIRE DE SEANCE :
Ludovic BRAZY

— FINANCES

C.18.39 Résultats exercice 2017 : Reprise anticipée

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **d'affecter** par anticipation les résultats de l'exercice 2017, conformément aux propositions annexées à la délibération.

C.18.40 Budget Primitif 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité absolue (Abstentions : 6):

- **D'adopter** le budget primitif de l'exercice 2018
- **D'adopter** les programmes suivants selon la procédure des « autorisations de programme – crédits de paiement » (AP/CP), conformément aux plans prévisionnels annexés à la délibération et d'ouvrir chaque année aux budgets correspondants les crédits nécessaires à la réalisation des opérations :
 - o Réalisation d'un complexe multisports
 - o SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
 - o Travaux d'assainissement
 - o Extension des locaux du siège de Moulins Communauté

C.18.41 TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères) – Vote des taux 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de voter**, conformément aux dispositions de l'article 1636 B undecies du CGI, comme suit les taux de TEOM 2018 établis à partir des taux cibles et correspondant à la 2^{ème} année du lissage, taux tenant compte de l'augmentation du produit attendu par le SICTOM Nord Allier :

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES VOTE DES TAUX 2018

Communes	Zones	2018		
		Base imposable	Produit	Taux voté
Aubigny	C 1'	90 617	7 521	8,30%
Aurouer	C 0,5	104 120	9 392	9,02%
	C 1	150 765	15 514	10,29%
Avermes	C 1	749 611	51 123	6,82%
	C 3	4 292 836	472 641	11,01%
Bagneux	C 0,5'	85 952	6 206	7,22%
	C 1	92 003	9 467	10,29%
Bessay sur Allier	C 1	1 042 008	93 781	9,00%
Besson	C 1'	194 678	14 757	7,58%
	C1	409 461	38 448	9,39%

Bresnay	C 1'	146 930	12 195	8,30%
	C1	110 035	11 323	10,29%
Bressolles	C1'	16 825	1 174	6,98%
	C 1	977 446	84 549	8,65%
Chapeau	C 0,5'	68 263	4 929	7,22%
	C 1	80 289	8 262	10,29%
Chemilly	C1'	151 226	11 463	7,58%
	C 1	322 879	30 318	9,39%
Chézy	C 0,5	100 837	9 095	9,02%
	C 1	46 382	4 773	10,29%
Coulandon	C 1	502 003	45 180	9,00%
Gennetines	C 0,5	135 805	12 250	9,02%
	C 1	314 997	32 413	10,29%
Gouise	C 1'	141 986	11 785	8,30%
Marigny	C 0,5'	8 112	586	7,22%
	C 1	150 364	15 472	10,29%
Montbeugny	C 1'	4 845	402	8,30%
	C 0,5	61 349	5 534	9,02%
	C 1	322 363	33 171	10,29%
Montilly	C 1'	349 299	28 992	8,30%
Moulins	C 3	20 172 886	2 097 980	10,40%
	C 4	5 822 109	657 898	11,30%
Neuilly le Réal	C 1'	36 252	2 632	7,26%
	C 1	1 188 417	106 958	9,00%
Neuvy	C 1	230 011	19 137	8,32%
	C 3	1 216 960	163 316	13,42%
Saint Ennemond	C 1	437 221	41 055	9,39%
Souvigny	C 0,5'	379 847	23 057	6,07%
	C 1'	73 563	5 135	6,98%
	C 1	32 913	2 847	8,65%
	C 2	1 220 597	131 458	10,77%
Toulon sur Allier	C 1	281 410	22 569	8,02%
	C 2	1 044 064	104 302	9,99%
Trévol	C 1	1 357 856	117 455	8,65%
Villeneuve sur Allier	C 0,5	63 908	5 042	7,89%
	C 1	237 213	21 349	9,00%
	C 2	481 935	53 977	11,20%
Yzeure	C 1	299 629	19 296	6,44%
	C 2	165 483	13 288	8,03%
	C 3	14 983 106	1 558 243	10,40%
Château-sur-Allier	C 0,5	50 024	7 714	15,42%
	C 1	86 627	13 445	15,52%
Couzon	C 0,5'	52 650	5 665	10,76%
	C 1'	1 239	153	12,38%
	C0,5	1 048	141	13,46%
	C1	159 599	24 482	15,34%

Limoise	C 0,5'	32 534	4 265	13,11%
	C 0,5	7 619	1 010	13,25%
	C 1	65 266	8 713	13,35%
Lurcy-Lévis	C 0,5	515 263	51 011	9,90%
	C 1	1 291 380	129 138	10,00%
Neure	C 0,5	29 016	4 181	14,41%
	C 1	89 370	12 968	14,51%
Pouzy-Mesangy	C 0,5	73 262	9 436	12,88%
	C 1	217 239	28 198	12,98%
Saint-Léopardin-D'augy	C 0,5'	74 526	8 019	10,76%
	C 0,5	12 649	1 703	13,46%
	C1	153 227	23 505	15,34%
Le Veurdre	C 0,5'	18 330	1 851	10,10%
	C 0,5	21 311	2 184	10,25%
	C 1	430 184	44 524	10,35%
La Chapelle aux Chasses	C1'	97 013	11 700	12,06%
	C 1	36 317	5 429	14,95%
Chevagnes	C1'	57 538	6 047	10,51%
	C1	494 562	64 392	13,02%
	C2	23 700	3 844	16,22%
Gannay sur Loire	C 0,5'	73 740	7 367	9,99%
	C 0,5	8 296	1 037	12,50%
	C1	247 522	35 247	14,24%
Garnat sur Engièvre	C1'	199 313	22 921	11,50%
	C 1	290 767	41 405	14,24%
Lusigny	C1'	7 735	780	10,09%
	C 1	1 325 446	165 681	12,50%
Paray le Frésil	C 0,5'	32 712	3 431	10,49%
	C 0,5	1 443	189	13,11%
	C1	231 393	34 593	14,95%
Saint Martin des Lais	C 0,5'	47 982	5 033	10,49%
	C 1'	41 217	4 357	10,57%
Thiel sur Acolin	C1'	287 663	33 081	11,50%
	C 1	477 554	68 004	14,24%
Dornes	C 1	1 023 401	111 755	10,92%
Saint-Parize-en-Viry	C 1	79 186	13 929	17,59%

Des zones et des fréquences de collecte			
Zone C0,5	collecte 1 fois tous les 15 jours	Zone C0,5'	collecte 1 fois tous les 15 jours avec bras latéral
Zone C1	collecte 1 fois par semaine	Zone C01'	collecte 1 fois tous les 15 jours avec bras latéral
Zone C2	collecte 2 fois par semaine		
Zone C3	collecte 3 fois par semaine		
Zone C4	collecte 4 fois par semaine		

C.18.42 Vote des taux de fiscalité 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de ne procéder** à aucune augmentation de ces taux de fiscalité pour l'année 2018, les taux cibles restant :
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 28,29 %
 - Taxe foncière sur le bâti : 0,147 %
 - Taxe Foncière sur le non bâti : 2,46 %
 - Taxe d'Habitation : 11,28 %

C.18.43 Avenant n°1 à la Convention relative au financement des travaux de la tranche B de l'amélioration de l'offre ferroviaire entre l'Auvergne et Paris

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la Convention relative au financement des travaux de la tranche B de l'amélioration de l'offre ferroviaire entre l'Auvergne et Paris ayant pour objet de régulariser le plan de financement et d'abaisser les participations des co-financeurs hors SNCF Réseau et plus particulièrement Moulins Communauté,
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

— POLITIQUE DE LA VILLE

C.18.44 Signature de la convention de subventions pour l'exercice d'actions de prévention spécialisée pour l'année 2018, avec l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (Jacques LAHAYE ne prend pas part au vote):

- **d'autoriser** le Président à signer la nouvelle convention de subvention annuelle engageant la communauté à financer l'équivalent d'un poste d'éducateur de rue au sein de l'association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre de la prévention spécialisée, soit un montant de **41 000 €**

C.18.45 Signature de la convention entre Moulins Communauté et l'Association Justice et Citoyenneté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à signer la convention triennale 2018 - 2020 engageant la communauté à financer l'association Justice et Citoyenneté pour un montant annuel de **6 400 €**

C.18.46 Programmation 2018 du Contrat de Ville de Moulins Communauté – Attribution de subventions à divers organismes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité (Ludovic BRAZY et Jacques LAHAYE ne prennent pas part au vote) :

- **D'attribuer** les subventions aux diverses structures concourant à la réalisation des objectifs de la Politique de la Ville
- **D'attribuer** les subventions ci-après :
 - Le Fonds d'Aide aux Jeunes : 4 000 €
 - Le Programme de Réussite Educative : 12 000 € (convention de mutualisation avec le CIAS)

C.18.47 Tarification aires d'accueil des Gens du voyage

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** l'application des tarifs suivants pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et de l'aire de grands passages de Moulins Communauté :

Caution par groupe								
Nombre de caravanes	1 à 25	26 à 50	51 à 75	76 à 100	101 à 125	126 à 150	151 à 175	176 à 200 et +
Tarif	150 €	200 €	250 €	300 €	350 €	400 €	450 €	500 €

Droit d'usage	
Par jour et par caravane (fluides compris et gratuit le dimanche)	4 € (soit 24 € par semaine)

— DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

C.18.48 CENTREXPO 2018 : demande de subvention

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'accepter** la reconduction de la convention de partenariat entre Moulins Communauté et l'association CENTREXPO pour une durée d'un an.
- **D'autoriser** le versement d'une subvention de 15 300 euros à Centrexpo au titre de l'année 2018,
- **De proposer** l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'année 2018.

C.18.49 LOGIPARC 03 : Avenant à la convention de partenariat entre Moulins Communauté, la Société d'Équipement d'Auvergne et la LPO d'Auvergne – Gestion et suivis des espaces libres d'urbanisation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (1 voix contre et 3 abstentions):

- **De Proposer** un avenant (*annexe 1 à la délibération*) à la convention conclue entre Moulins Communauté, la LPO Auvergne et le concessionnaire de la zone d'activité LOGIPARC 03 afin de substituer l'Office Public de l'Habitat, Moulins Habitat, à la Société d'Équipement d'Auvergne (SEAu),
- **De modifier** l'article 5 – Financement, en prenant en compte :
 - o Une nouvelle répartition des prestations par années eu égard aux travaux réalisés en 2016 et 2017,
 - o L'intégration de trois nouveaux postes de dépenses liés au traitement des chardons (RH9), de l'ambrosie (RH10) et à la création de deux hibernaculums (RH11) pour un montant de 20 577 €HT,
 - o La suppression du suivi du sonneur à ventre jaune (OBS3B) pour un montant de 5 763 €HT,
 - o La diminution des postes GH1 mise en place d'un pâturage extensif, OBS1C suivi de l'avifaune migratrice/hivernale et OBS6B suivi des espèces d'intérêt patrimonial pour un montant de 8 430 €HT.
- Le montant total du plan de gestion est arrêté à 299 950 € HT (*annexe 3*), en baisse sensible de 5,78 % par rapport au montant de 318 372 € proposé initialement, selon le détail ci-dessous :
 - o Opérations dans les corridors écologiques pour un montant de 286 927 € HT,
 - o Opérations relatives aux mesures compensatoires pour un montant de 13 023 € HT.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget

C.18.50 Création d'une plateforme de financement participatif de proximité : Allier Impulse

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (5 abstentions):

- **De soutenir** la démarche entreprise par la CCI Allier de création d'une plateforme de financement participatif à l'échelle du Département de l'Allier : Allier Impulse,
- **D'approuver** le principe de participer pleinement au côté de la CCI à cette démarche et de contribuer annuellement au fonctionnement à hauteur de 2000 € dans les conditions figurant dans la convention jointe à la délibération,
- **D'autoriser à signer** la convention de partenariat qui définit les modalités de fonctionnement de cette plateforme et de cette collaboration.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

— ECOLE DE MUSIQUE:

C.18.51 Ecole de Musique Communautaire: Fixation des droits d'inscription et des frais d'étude pour l'année 2018/2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De conserver** les tarifs actuels pour l'année scolaire 2018/2019, et de fixer les droits d'inscription et les frais d'études applicables à l'Ecole de Musique Communautaire, selon la grille et les modalités ci-dessous :

COURS CLASSIQUE

COURS		TARIFS année scolaire 2018/2019 (droit d'inscription de 34,00€ inclus)
Pratique collective Seule	1er enfant	50,00
	2ème enfant	46,00
	3ème enfant	42,00
Jardin musical ou Solfège Seul	1er enfant	81,60
	2ème enfant	69,70
	3ème enfant	57,80
Atelier découverte des instruments Atelier instrumental* Cours normal enfant avec pratique collective dans un orchestre d'harmonie situé sur le territoire communal	1er enfant	151,00
	2ème enfant	121,75
	3ème enfant	92,50
Cours normal** (de 8 à 18 ans) Étudiants** (ou Demandeurs d'emploi**)	1er enfant	209,40
	2ème enfant	165,55
	3ème enfant	121,70
Cours adulte**		357,00
Atelier technique vocale Cours adulte avec pratique collective dans un orchestre d'harmonie situé sur le territoire communal		183,70
2 instruments	1er enfant	384,70
	2ème enfant	297,00
	3ème enfant	209,35
Location instrument année****		116,90
Location instrument trimestre****		30,00

* Location comprise

** Solfège instrument pratique collective de l'élève inscrit dans ces disciplines s'engage à participer en ensemble des cours.

**** Sauf piano, batterie, guitare et orgue

CLASSES CHAM

COURS	TARIFS année scolaire 2018/2019 (droit d'inscription de 34,00€ inclus)
CHAMICE 1**	151,00
CHAMICE 2** CM1 et CM2***	209,40
CHAMICOLLÈGE***	209,40
Location instrument année	116,90
Location instrument trimestre	30,00

** Cours instrument collectif et location de l'instrument comprise

*** Cours instrument individuel et location comprise

**** Cours instrument individuel et location non comprise

Modalités de règlement

Réduction de 25% pour le 2ème enfant et 50% à partir du 3ème enfant. Réduction appliquée sur la plus petite cotisation.

Les sommes dues sont versées auprès du régisseur de l'École de Musique

Il doit être versé une fois pour l'année scolaire au moment de l'inscription aux cours

Il doit sous forme d'un compte d'inscription, représentant 1/3 de la somme due, droit d'inscription en sus de la totalité de ce qui sera versé en deux versements le 2ème vers. en octobre, le 3ème vers. en novembre et le 4ème plus tard au 1er/12/18 pour les locations.

Observations

Les tarifs comprennent les droits d'inscription incluant le tout des photocopies payées à la Société des Éditeurs de Musique), les frais d'étude auxquels s'ajoutent les locations d'instruments si besoin.

En fonction du nombre des inscriptions admises, la Communauté d'Agglomération de Moulin met en place des horaires des professeurs pour l'année scolaire.

Aussi, en cas de désistement en cours d'année, les droits d'inscription et les frais d'études restent définitivement acquis à la Communauté d'Agglomération.

C.18.52 SICTOM NORD ALLIER - Désignation des représentants - modifications

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'abroger** les délibérations n°C.17.104 en date du 31 mars 2017 et n°C.17.200 en date du 29 septembre 2017 relatives à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier.
- **de procéder** à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier comme suit :

SICTOM Nord-Allier - Représentants

Communes	Titulaires	Suppléants
AUBIGNY	Jacques BRECHIGNAC	Pascal GRANDGEORGES
AUROUER	Alain BORDE	Yves LENOIR
AVERMES	Alain DENIZOT Jean-Pierre METHENIER Gilbert LARTIGAU Jean-Luc ALBOUY Geneviève PETIOT	Eliane HUGUET François DELAUNAY Jean-Michel ZAMMITE Julie GUILLEMIN Vincent BONNEAU
BAGNEUX	Yves VENIAT	Florence COTTIN
BESSAY SUR ALLIER	Jean-Michel LAROCHE Michel SIMON	Marie-Claude BAPTISTE Didier PAQUERIAUD
BESSON	Frédéric VERDIER Eric TOURRET	Arnaud HAY Alain SIRET
BRESNAY	Alain CHERVIER	Nathalie AUJAMES
BRESSOLLES	Michel BAYON Olivier LECASTRE	Michèle FICK Valérie MANNEVY
CHAPEAU	Jacqueline TORTEL	Pierre BRENON
CHÂTEAU SUR ALLIER	Jean-Luc MOSNIER	jean Claude SELLOT
CHEMILLY	Eric CHOMEL	Lionel RIBOULET
CHEVAGNES	Philippe CHARRIER	Michel DURET
CHEZY	Michel BORDE	Brigitte BONNET
COULANDON	Jean-Michel GRIFFET	Monique RASTOIX
COUZON	Christophe de CONTENSON	Guillaume DEBARNOT
DORNES	Max CHAUSSIN Gérard ROSSFELDER	Régis DACHER Chantal VILLETTE
GANNAY SUR LOIRE	Michel LALOI	Bernadette DEVEAU
GARNAT SUR ENGIEVRE	Raymond JOURDIER	Monique MARTIN
GENNETINES	Noël PRUGNAUD	Pascal DUPONT
GOUISE	Annick DELIGEARD	Alain BORDAT
LA CHAPELLE-AUX-CHASSES	René MACE	Jean-Louis GUY
LE VEURDRE	Patrick BERTRAND	François BROSSIER
LIMOISE	Danièle THIERIOT	Emmanuel PALTZ
LURCY-LEVIS	Bernard AUBOIRON Anne Marie DAVOUS Jacky SIGNORET	David MATHIAU Paul LAROBÉ Nicole COULON
LUSIGNY	Daniel LOMBARD Jocelyne BERNARDIN Sébastien JOLY	Romain VIERA Hubert DEGRANGE Didier VOISIN

MARIGNY	Philippe PRUGNEAU	Robert ERAUD
MONTBEUGNY	Olivier LARTIGAUD	Guy CHARMETANT
MONTILLY	Didier PINET	Nicolas DUVAL
MOULINS	Jean-Marie LESAGE Christian PLACE Dominique LEGRAND Stefan LUNTE Cécile de BREUVAND Hamza BUDAK Guy GILARDIN Liliane EYRAUD Odette VERDIER Ludovic BRAZY Christian DUPRE Véronique LEMAIRE Marie-Thérèse GOBIN Daniel DELASSALLE	Jean-Michel MOREAU Danielle DEMURE Gilbert ROSNET Johnny KARI Sylvie EHRET Annie CHARMANT Betty HOUSSAIS Bernadette RONDEPIERRE Nicole TABUTIN Béké BENZOHR Catherine BESIERS-TABOURNEAU Nathalie MARTINS Jacques LAHAYE Yannick MONNET
NEUILLY LE REAL	Françoise de CHACATON Jean-Pierre GALLAUD	Pascal ROUYER Yvon GILLES
NEURE	Alain FONDARD	Albert LATOUR
NEUVY	Martine AURAMBOUT-SOULIER Madeleine BETIAUX Annie DESBOIS	Gilles BAY Bernard ROBOL Fabrice GALLON
PARAY LE FRESIL	Gérard RENAUD	Gérard DEVENE
POUZY-MESANGY	Sébastien CHARLES	Alain VIRLOGEUX
SAINT ENNEMOND	Jean-Claude LEFEBVRE	Jean-Jacques LAGNEAU
SAINT LEOPARDIN D'AUGY	Michel DE GUIGNE	Patrick CLOSTRE
SAINT MARTIN DES LAIS	Sophie ROBERT	Alain VENDANGE
SAINT PARIZE EN VIRY	Michel MARMIN	Armant FRETLY
SOUVIGNY	Jean-Claude ALBUCHER René FAVIER Jean-Paul PETIT	Daniel VENASSON Annie BUNEL Nathalie BIDAUT
THIEL SUR ACOLIN	Daniel MARCHAND Odile DURET	Yolande VANIEMBOURG Eric DIFFER
TOULON SUR ALLIER	Guillaume MARGELIDON Michel REYNARD	Eliane COULON Guy CHAUMET
TREVOL	Marie-Thérèse JACQUARD Yves LANCHAIS Jean-Pierre METENIER	Louis BAILLY Jean-Luc PROENCA Gérard RABET
VILLENEUVE SUR ALLIER	Dominiques DESFORGES-DESAMIN Patrick FINAT	Christian COURALLY Sylvie TARDIF
YZEURE	Pascal PERRIN Guillaume DEVAUX Pascale FOUCAULT Brigitte DAMERT Régis SZALKO Cyril BONNET Michel CLAIRE Jacques CABANNE Michel SAMZUN Bernard EUZET	Isabelle LASMAYOUS Mustapha BABRAHIM Aurore DENIZOT Valérie LIVROZET Jean-Marc SCHAER Bernard FRADIN Yasmina KORIS Michel GUILLET Françoise ROUAULT Maryse LARTIGAUD

C.18.53 Désignation d'un représentant de Moulins Communauté au sein du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- **de désigner** Nathalie MARTINS en qualité de déléguée titulaire et Marie-Thérèse GOBIN en qualité de déléguée suppléante, représentantes de Moulins Communauté pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF).

C.18.54 Amendement n°2 - Règlement d'attribution - Fonds de concours aux Communes rurales

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le règlement d'attribution relatif aux fonds de concours aux Communes rurales modifié, tel qu'annexé à la délibération,
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre les procédures indiquées dans ce règlement.

Il est précisé que les crédits sont et seront inscrits au budget des exercices concernés.

C.18.55 Avenant n°1 à la Convention relative à la mise en œuvre du programme Leader du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne, par La Communauté d'agglomération de Moulins - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre du programme Leader du GAL dénommé « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » par Moulins Communauté telle qu'annexé à la délibération;
- **d'autoriser** le président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document et à mener toutes les démarches nécessaires se rapportant au transfert au GAL à Moulins Communauté.

C.18.56 Avis sur le projet de Rénovation et remise aux normes du commerce épicerie-bar-restaurant de la Commune de Gannay sur Loire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De donner un avis favorable** à ce projet qui, en cohérence avec la stratégie de ruralité de Moulins Communauté, contribue à l'amélioration de l'attractivité de la Commune de Gannay sur Loire ainsi qu'au développement/maintien des services aux populations en zone rural.
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et pouvant aider la Commune de Gannay sur Loire dans sa démarche.

C.18.57 Compétence assainissement - Demande de retrait du SIVOM NORD ALLIER

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **Le retrait** de Moulins Communauté du SIVOM NORD ALLIER à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **De solliciter** l'autorisation de Madame la Représentante de l'Etat pour le retrait de Moulins Communauté du SIVOM NORD ALLIER, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

C.18.58 Compétence assainissement - demande de retrait du SIAEPA DE LA SOLOGNE BOURBONNAISE (58)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **Le retrait** de Moulins Communauté du SIAEPA DE LA SOLOGNE BOURBONNAISE à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **De solliciter** l'autorisation de Madame la Représentante de l'Etat pour le retrait de Moulins Communauté du SIAEPA DE LA SOLOGNE BOURBONNAISE, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

C.18.59 Compétence assainissement: demande de retrait du SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **Le retrait** de Moulins Communauté du SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **De solliciter** l'autorisation de Madame la représentante de l'Etat pour le retrait de Moulins Communauté du SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

— **CONTRAT DE RURALITE:**

C.18.60 Contrat de ruralité : Convention financière annuelle 2018 -

DELIBERATION RETIREE

— **ASSAINISSEMENT:**

C.18.61 MONTBEUGNY - Rue de l'Agriculture centre - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement de la rue de l'Agriculture à Montbeugny,
- **d'autoriser** Monsieur Alain DENIZOT, Vice-Président délégué à l'Assainissement, à signer ladite convention et tous les actes nécessaires.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

— **AMENAGEMENT / URBANISME / HABITAT / TRAVAUX:**

C.18.62 Approbation de la SLGRI

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le projet de Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation,
- **d'autoriser** M. le Président ou M. le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et des travaux à engager toutes les démarches nécessaires et notamment le dépôt de ce projet auprès de la Préfecture pour examen par la Commission Inondation du Plan Loire,

— ADMINISTRATION GENERALE:

C.18.63 Avis sur le projet de Remise en conformité de la cuisine du commerce Café-Restaurant St Hubert de la Commune de Chapeau

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **De donner un avis favorable** à ce projet qui, en cohérence avec la stratégie de ruralité de Moulins Communauté, contribue à l'amélioration de l'attractivité de la Commune de Chapeau ainsi qu'au développement/maintien des services aux populations en zone rural.
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et pouvant aider la Commune de Chapeau dans sa démarche.

— RESSOURCES HUMAINES:

C.18.64 Création d'un comité technique commun pour le personnel de Moulins Communauté et du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité:

- **De fixer** à 4, le nombre de représentants du personnel titulaires au comité technique de Moulins Communauté et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- **De maintenir** le paritarisme en fixant un nombre de représentants de la collectivité, désignés par arrêté parmi les membres du conseil communautaire, égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **De procéder** au recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité à chaque vote.

— FINANCES:

C.18.65 Compétence assainissement collectif - reprise des résultats 2017 des budgets annexes assainissement des communes au budget annexe assainissement de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **de reprendre** au budget annexe assainissement de Moulins Communauté le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement tel qu'arrêté à la clôture des comptes 2017 du budget annexe assainissement des communes de Lurcy-Lévis, Neure, Dornes, Chevagnes, Thiel-sur-Acolin, Gannay-sur-Loire, Garnat-sur-Engièvre, Paray-le-Frésil, La Chapelle-aux-Chasses et Lusigny.